

Certificat

Spécialisé en comptabilité

1^{er} cycle

L'École des sciences de la gestion

Le certificat spécialisé en comptabilité de l'ESG UQAM

visé à offrir une formation avancée dans les différents domaines d'intervention de l'expert-comptable (comptabilité financière, comptabilité de management, fiscalité, décisions financières, contrôle interne, audit et systèmes d'information comptable).

Cheminement CPA

Il vise à permettre aux étudiants détenteurs d'un baccalauréat en sciences de la gestion ou l'équivalent d'acquérir les connaissances et compétences leur permettant d'**accéder au programme de deuxième cycle DESS-CPA** ou au **programme national CPA**.

esg.uqam.ca/programmes
sc-comptables@uqam.ca



Régime d'études flexible et adapté

Offert à temps **complet** et à temps **partiel** de jour et de soir



Cours offerts sur nos 4 campus

- Montréal
- Lanaudière
- Laval
- Longueuil



Cours offerts en ligne, en présentiel ou en mode hybride

ESG UQAM

Certificat

Spécialisé en comptabilité

1^{er} cycle

L'École des sciences de la gestion



CONDITIONS D'ADMISSION

○ Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Admission aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

○ Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé.

○ Base expérience

Aucune admission sur cette base.

○ Base DEC

Aucune admission sur cette base.

○ Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la gestion, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent). Pour les diplômes obtenus à l'extérieur du Canada, une moyenne académique de 11 sur 20 (ou l'équivalent) est requise.

○ Remarque pour toutes les bases d'admission

Les candidats qui souhaitent obtenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA) doivent communiquer avec la direction du programme dès réception de leur lettre d'admission pour connaître leur cheminement. **Une analyse de dossier sera effectuée, essentiellement basée sur le dossier académique, et s'il y a lieu, sur l'expérience professionnelle pertinente.** Ce cheminement particulier répond en partie aux exigences de formation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Pour répondre aux exigences de connaissances de la profession de comptable, le nombre de cours pouvant être imposé aux candidats peut excéder 10 cours. Les étudiants qui désirent obtenir le titre de Comptable professionnel agréé (CPA) décerné par l'Ordre des comptables professionnels du Québec (CPA) doivent compléter leur formation de premier cycle par un programme de deuxième cycle, le Diplôme d'études supérieures spécialisées en pratique comptable.

NOTES
